

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix novembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Sandrine JOURNE

Madame Hélène CÔME donne pouvoir à Madame Laurence VAUVERT

Monsieur Jason REGNIER donne pouvoir à Madame Marie GARCIA

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h39 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée de la JCT, dans le cadre des travaux

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Lancement du marché de travaux de réhabilitation de la JCT

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à lancer un appel d'offre pour les travaux de création d'un restaurant scolaire et la réhabilitation d'une salle polyvalente dans la Salle JC Tirel dans le cadre du contrat rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 3. Demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée de la JCT. POINT AJOUTE**
Monsieur le Maire explique que l'obligation de mise en accessibilité, à la date du 01.01.15, de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) existants a introduit un nouveau dispositif « d'agenda d'accessibilité programmée » (Ad'ap), document de programmation pluriannuelle des travaux nécessaires.

Il s'agit ici de la mise aux normes des sanitaires de la JCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 4. Désignation de l'architecte pour les travaux de réhabilitation de la JCT**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à désigner le maitre d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle JC Tirel dans le cadre du contrat rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 5. Agents recenseurs**

Monsieur le Maire explique que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 et pour se faire il convient de recruter des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 6. Avis sur la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Chavenay**

Monsieur Bertrand VACHETTE explique qu'il convient de prendre une délibération pour émettre un avis sur la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Chavenay. Seule, la zone de la ferme expérimentale est concernée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sous réserve du respect des courbes d'environnement sonore par les avions.

- 7. Fonds de concours CCCY**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour solliciter le fonds de concours de la communauté de communes.

Considérant que la commune de Thiverval-Grignon souhaite créer une nouvelle salle de classe et un bureau de direction à l'école primaire de Grignon, pour la rentrée 2018-19, et, que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines, à hauteur de **33 397,46€**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 8. Intégration de la trésorerie du SIPTG**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour intégrer la trésorerie du SIPTG au budget communal, après en avoir acté la répartition, comme suit :

002- Excédent de fonctionnement : 117 095,76€

001- Excédent d'investissement : 60 128,58€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

- 9. DM1**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à des inscriptions budgétaires pour assurer la bonne fin d'exécution du budget 2017, et notamment pour intégrer l'excédent de trésorerie du SIPTG et pour moitié la taxe d'aménagement du programme de construction de Folleville. La décision modificative s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 155 277,76 €

Recettes 155 277,76 €

Section d'investissement

Dépenses 151 253,58 €

Dépenses 151 253,58 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

10. Subvention à l'association ASCL

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour l'autoriser à procéder à l'attribution d'une subvention d'équilibre de 1 000€ à l'association ASCL, considérant que l'association ASCL n'a pas demandé de subvention de fonctionnement pour 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

11. Convention avec Côté Découvertes pour une classe de mer à Sarzeau du 7 au 13 avril 2018

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer pour signer une convention avec l'organisme « Côté Découvertes » qui organise un séjour en classe de mer dans le Morbihan, pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, du 7 au 13 avril 2018.

Le coût s'élève à 613,88€ TTC par enfant, sur la base de 35 élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE annonce que les ralentisseurs ont été posés rue des Templiers.

Monsieur Michel BUXERAUD interroge M. le maire sur la nouvelle salle des fêtes de Folleville.

M. le maire explique que le projet de construction de cette nouvelle salle des fêtes est conditionné à la vente de la crèche, à ce jour pas encore aboutie.

La salle actuelle de Folleville restera à la location jusqu'à l'ouverture de la nouvelle salle.

M. le maire informe le conseil que les armoires de raccordement du Très Haut Débit devraient être opérationnelles en début d'année 2018.

Madame Nadine GOHARD rappelle que le marché de Noël aura lieu samedi 2 décembre à partir de 16h, avec un concert de la chorale de Jouars-Pontchartrain dans l'église à 18h15. Venez nombreux !

Madame Laurence VAUVERT annonce la soirée « moules-frites » organisée par les parents d'élèves le 25 novembre et l'équipement de 4 tablettes numériques à l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 21 décembre 2017.